



## AVIS PUBLIC

---

### **Adoption du Règlement numéro 300-2022 relatif à la prévention contre les incendies**

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest que lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le **Règlement numéro 300-2022 relatif à la prévention contre les incendies.**

Le Règlement numéro 300-2022 est donc entrée en vigueur le 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-deux (2022).

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Barnston-Ouest, ce 13 juillet 2022.

Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Greffière-trésorière